

Duvillard

Nom : _____ Prénoms : Joseph Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 249
 Classe de mobilisation : 1892

ÉTAT CIVIL.

Né le 29th Dec 1872, à St. Georges, canton St. Georges, département de l'Isère, résidant à St. Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, profession de Charbon fils de Joseph et de Yvonne domiciliés à St. Georges, canton d' Heyrieu, département de l'Isère

N° 66 de tirage dans le canton d' Heyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Non

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal (.....° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dispense comme soutien de famille (Art. 22)
Parti de Vienne le 11 novembre 1893 comme
appelé arrive au Corps le 11 Juin N° M^e 3764
Envoyé le 21 septembre 1894 dans la dispo-
nibilité en attendant son rattachage dans la
réserve - Certificat de bonne Conduite
Accordé.

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 52 Rég d'infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Après à Vienne 1894

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 101^{er} Rég 6th d'infanterie 1914
54th Corps de camp 1915

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES.
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'indiciaire ou R post. unes.
14 Avril 1899	Coussieu au Bourg	St. Germain	R
6 avril 1904	St. Georges	St. Georges	D

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Regiment d'Infanterie à Vienne

Mis le 13/12/1919 en congé illimité de démobilisation 1^{er} échelon - N° 8224
 par le d. pot du S. K. R. H. 60
 se retire à Courmayeur (1919)
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans Dispense 60
 (D. du 11 juillet 1899) etc etc
 A accompli une 2^e période d'exercices dans Dispense 60 en 1902
 (D. du 21 juillet 1902) etc etc
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1906

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

(1) Rappelés à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Requisition) du 3 Août au 14 Août 1914
 Mis en sursis d'appel à l'usine de constructions (Otilours) du 25 Sept = 1914 au nouvel ordre
 de campagne
 Le 1^{er} Dec 1914 a été appliqué le 1^{er} Dec 1914 via parajoint d'arrêt et sursis
 de campagne aux ateliers de constructions de Lyon - Passé au 24th
 titre de campagne le 21 Janvier 1915 - Mis en sursis d'appel au
 titre de charbon le Coussieu (Sic) du 23 Mars 1915 au 30 Avril
1915 (D. 60 M^e Lyon du 9-5-15) puis renté aux Ateliers de construction
 à Lyon - Sursis nouveau au même titre du 9 Mai 1915 au 30 Juin
1915 (D. 60 M^e Lyon du 1-5-15) - Renouvelé du 1^{er} Juillet 1915 au
31 Août 1915 (D. 60 M^e Lyon du 2-6-15) a rejoint le Atelier de con-
 struction du 4 décembre 1915.
 comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EÛT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
		1 ^{er} Nov 1896	1 ^{er} Nov 1906	1 ^{er} Nov 1912
		1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE 1919

Campagnes Allemagne du 3 au 14 Août 1914
Sulzbach

Blessures, Maladies (etc) Ni une

Guerre. - Registre Matricule. 3

Duvillard

Nom : _____
 Prénoms : Joseph Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 29 Mars 1872, à St. Georges, canton
 d' Hayrieu, département de L'Isère, résidant
 à St. Georges, canton d' Hayrieu, département
 de L'Isère, profession de Charbon
 fils de Joseph et de Vireton Charlotte, domiciliés
 à St. Georges, canton d' Hayrieu, département de L'Isère

N° 66 de tirage dans le canton d' Hayrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Non

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dispense comme soutien de famille (Art. 22)
Parti de Vienne le 11 novembre 1893
appelé Arrive au Corps le 11 dudit N° M^o 3764
Envoyé le 25 septembre 1894 dans la dispo-
nitivité en attendant son passage dans la
réserve. Certificat de bonne conduite.
Accordé.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 52 Rég d'infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Après à Vienne

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Après Rég 6^{al} d'infanterie
54 Art de camp

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES.
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
14 Avril 1899	Coussieu au Bourg	Strenel	R
6 avril 1904	2°	2°	D

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

143
143

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Novembre 1896.

Régiment d'Infanterie à Vienne

Mis le 13/1/1919 en congé illimité de démobilisation 7° échelon - N° 824541

1892 - 249 -

193
20

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 ^{er} Nov 1896	1 ^{er} Nov 1906	1 ^{er} Nov 1912	1 ^{er} Nov 1918
		1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE 1919

A accompli une période d'exercices dans le 10^{em} Rég. Territorial
de Salernes du 1^{er} Août au 12 Août 1909
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1912
 Libéré du service militaire le 1^{er} Octobre 1919

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1893.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajouré.
 Pour ceux compris dans la 6° liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7° liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre Matricule.